

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 15 mars à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~
CONVOCACTION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

Présentation « Partenariat Commune de Florenville – Service ODAS Coordination : réalisations et perspectives actuelles »

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16.02.2012**
- 2. Désignation J. Goffette aux A.G. de l'A.L.E. en remplacement de Mme C. Piron**
- 3. Désignation J.P. Lefèvre aux A.G. du Centre sportif et de Loisirs de Florenville, en remplacement de S. Mathias**
- 4. Approbation du budget 2012 du Centre sportif et de Loisirs asbl de Florenville**
- 5. Approbation nouveau règlement communal sur les cimetières**
- 6. Règlement fixant le prix des concessions dans les cimetières
Modification**
- 7. Parc Naturel de Gaume – Création de l'association de projet**
- 8. Acquisition d'un aspirateur de déchets urbains -
Approbation du cahier des charges – Fixation du mode de passation du marché et du mode de financement**

- 9. Plan triennal 2010-2012 – Année 2011 priorité 2 -
Etudes endoscopiques des agglomérations de
Florenville (partie) et Mandelavaux – Approbation
du projet modifié**
- 10. Avenant bail de location de chasse lot 15 à Chassepierre-
Borgy**
- 11. Désignation de la Province du Luxembourg pour assurer
les missions d'une entité locale FRCE**
- 12. Décision de pourvoir à un emploi de Brigadier C1 par
promotion**

Par le Collège,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert